



Geschäftsstelle Forschung SBT

c/o Rapp Infra AG
Hochstrasse 100
CH - 4018 Basel

"Checkliste" Clôture du Projet

No. du Projet / Titre:

1. Les documents suivants seront envoyés à la CGR-RPT à la clôture du projet:

(Attention: Concernant les projets AGB, les documents sont à envoyer à la CGR AGB)

Document et nombre d'exemplaires	Remarques
<input type="checkbox"/> Rapport final 1 x en version électronique	-Présentation du rapport final selon le modèle (www.rapp.ch/ForschungSBT) - Résumé en all., angl. et fr. (max. 1 page A4 par langue) - pas de logo de l'entreprise dans le rapport
<input type="checkbox"/> Formulaire n° 3: Clôture du Projet 2x en Version papier (dont 1 original signé) 1x en version électronique (Word)	- Formulaire à télécharger sous www.rapp.ch/ForschungSBT - Formulaire à remplir intégralement, en respectant les longueurs maximales indiquées - Version Papier signée par le président de la commission de suivi
<input type="checkbox"/> Résumé en all, angl, fr. - 1x en version électronique (Word)	- Résumé en all., angl. et fr. (max. 1 page A4 par langue)
<input type="checkbox"/> Facture Finale 2x en version papier, signées par le chef de projet	-Formulaire à télécharger sous www.rapp.ch/ForschungSBT
<input type="checkbox"/> Spécifique aux projets SVI Copie de la lettre de l'accord de la KoFo 1x in version papier signée par le Directeur	Veillez appliquer les directives relatives au processus SVI que vous trouverez sous http://www.rapp.ch/ForschungSBT

2. Informations concernant le déroulement après réception des documents envoyés par le chef de projet.

1	Après avoir reçu le dossier complet, la CGR-RPT envoie le rapport final et le formulaire n°3: Clôture du projet à l'OFROU pour autorisation. La Facture finale va simultanément, pour contrôle, au président de la commission de suivi. Parallèlement le Chef de projet reçoit par Email l'accusé de réception des documents ainsi qu'une information concernant les prochaines étapes.
2	Une fois l'autorisation obtenue par l'OFROU concernant le rapport final, la CGR-RPT en informe le chef de projet et le secrétariat de la VSS par Email. Le rapport peut être imprimé après l'introduction des éventuelles corrections. Les questions concernant l'impression seront adressées au secrétariat de la VSS. La facture finale sera envoyée par la CGR-RPT à l'OFROU pour règlement.
3	Après réception de la facture de la VSS concernant la reliure du rapport final (CHF. 1'936.80 TVA incl.), la clôture du projet de fait dans ARAMIS. Sa date officielle est celle de l'autorisation donnée par l'OFROU.